



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

États-Unis

Question écrite n° 327

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de Cubains emprisonnés dans les geôles états-uniennes. Internationalement connus sous le nom des « cinq Cubains », ils sont considérés comme des espions par Washington alors qu'ils n'ont fait que révéler aux autorités américaines le nom d'instigateurs américains d'attaques et d'attentats contre la République de Cuba. Ces Cubains n'ont commis aucun crime contre les États-unis et n'ont jamais représenté la moindre menace pour la sécurité de ce pays. Ils surveillaient des groupes violents d'exilés cubains à Miami dont les actions avaient causé la mort de milliers de citoyens cubains, contribuant ainsi à la lutte antiterroriste. Ils sont pourtant toujours emprisonnés arbitrairement depuis une dizaine d'années. La France s'honorerait d'intervenir auprès du président Barack Obama pour qu'il accorde son amnistie présidentielle et pour que des visas soient enfin accordés aux conjointes afin qu'elles puissent rendre visite à leurs époux. Il lui demande s'il compte se saisir de cette situation.

Texte de la réponse

Les cinq agents des services cubains détenus à Miami en 1998 ont été jugés, et la France ne se prononce pas sur des décisions de justice d'autres pays. Ce dossier s'inscrit dans le cadre des relations bilatérales américano-cubaines. Ni les États-Unis, ni Cuba n'ont sollicité l'intervention d'un pays tiers ; il existe d'ailleurs des canaux de communication entre ces deux gouvernements. Ainsi, après les gestes d'ouverture consentis par le Président Obama en 2009, les administrations des deux pays ont relancé des discussions dans des secteurs d'intérêt partagé. En ce qui concerne les épouses de deux des prisonniers, elles ont été reçues au ministère des Affaires étrangères lors de leur passage à Paris en octobre 2010, à l'occasion d'une tournée européenne organisée par des associations de solidarité internationale. Les autorités françaises connaissent leur situation, par ailleurs signalée par Amnesty International, mais ne peuvent intervenir dans des domaines qui relèvent de la souveraineté du gouvernement américain.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 327

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4228

Réponse publiée au JO le : [24 juillet 2012](#), page 4498